

REGION MARITIME

DISTRICT AUTONOME DU GRAND LOME

SECRETARIAT GENERAL

N° 002 DAGL/SG/2020

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

AVIS AUX USAGERS

Dans le but de faciliter le paiement des frais liés à la délivrance des permis de construire, le District Autonome du Grand Lomé (DAGL), porte à l'attention de toute la population que désormais, le paiement se fera en ligne par cartes bancaires, T-money ou Flooz.

Pour toute informations complémentaires, contacter la **Direction des Services Techniques** sise au **851, Avenue de la Présidence**, Tél : **22 22 57 70 / 22 21 47 48**.

Lomé, le 01. DEC. 2020....

Le Secrétaire Général p.i,



Tagba Atafèyinam TCHALIM